Droites radicales populistes et représentation proportionnelle en Europe

Gilles Ivaldi

▶ **To cite this version:**

Gilles Ivaldi. Droites radicales populistes et représentation proportionnelle en Europe. Revue Politique et Parlementaire, 2015, Représentation proportionnelle entre vices et vertus, 1076, pp.51-68. halshs-01385777

HAL Id: halshs-01385777
https://shs.hal.science/halshs-01385777

Submitted on 22 Feb 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Droites radicales populistes et représentation proportionnelle en Europe

Gilles Ivaldi, Chargé de Recherche CNRS, URMIS-Université de Nice Sophia-Antipolis
gilles.ivaldi@unice.fr

Ce document est la version auteur non validée (*pre-print*) de l'article publié dans la Revue Politique et Parlementaire, n°1076, disponible à l'adresse suivante :
http://www.revuepolitique.fr/droites-radicales-populistes-et-representation-proportionnelle-en-europe/

Introduction

Depuis le début des années 1980, le surgissement sur la scène européenne de partis de droite radicale populiste a relancé des débats déjà anciens quant à l'impact des régimes électoraux. Le développement d'une nouvelle extrême-droite pan-européenne a contribué à renouveler l'intérêt notamment pour l'analyse des effets des modes de scrutin, leur degré d'ouverture et les opportunités qu'ils offrent aux nouveaux entrants d'intégrer l'arène politico-électorale. Avec, pour l'essentiel, une mise en accusation implicite d'un régime proportionnel jugé par beaucoup trop « favorable » aux partis radicaux, tandis que les systèmes majoritaires agiraient, par contraste, comme des remparts contre cette nouvelle vague d'extrémisme.

1. Modes de scrutin et performances des droites radicales populistes

La question des différents modes de scrutin et de leurs effets se trouve traditionnellement au cœur de la réflexion de la sociologie politique. Depuis le travail fondateur de Duverger dans les années 1950 [1], on connaît les propriétés des scrutins majoritaires, leur propension à fabriquer des systèmes relativement stables tendant au bipartisme, et qui demeurent généralement plus défavorables à l'émergence de nouveaux partis. S'agissant du modèle majoritaire, Duverger souligne l'effet conjoint de facteurs à la fois mécaniques et psychologiques, les premiers liés à la disproportionnalité de la traduction des voix en sièges, les seconds à la tendance des électeurs à privilégier un vote « utile » en faveur des grands partis de gouvernement au détriment des mouvements plus périphériques. A l'inverse, le scrutin proportionnel favoriserait le développement de nouveaux acteurs partisans et la formation de systèmes de partis multiples.

L'étude comparative conduite par Rae en 1967 a permis de nuancer et de mieux spécifier la nature des effets des régimes électoraux, en suggérant notamment que le degré de multipartisme ne constituerait qu'une conséquence indirecte ou « distale » du mode de scrutin [2]. Rae a posé par ailleurs les bases d'analyse de trois composantes fondamentales des systèmes électoraux : la formule (*electoral formula*), naturellement, mais également l'amplitude de la circonscription (*district magnitude*) et la structure du bulletin (*ballot structure*). Reprenant le cadre d'analyse proposé par Rae, Lijphart souligne que chacun de ces facteurs participe au façonnage des systèmes partisans. Il insiste en particulier sur les effets majeurs induits par la formule électorale et la magnitude de district sur le degré d'équité de la représentation, moins à ses yeux sur le format même du système partisan qui en résulterait [3].

La question de l'impact des modes de scrutin se pose lorsqu'il s'agit d'appréhender les dynamiques électorales de nouveaux acteurs périphériques. Cela est tout particulièrement vrai des partis de droite radicale populiste qui occupent le devant de la scène politique européenne depuis plus d'une trentaine d'années. Avatar moderne de l'extrême-droite traditionnelle [4], cette droite radicale d'un nouveau genre s'est développée en Europe occidentale depuis la fin des années 1970 et s'incarne aujourd'hui dans une multitude de formations. A l'image du FN français, il s'agit de partis relativement anciens tels que le Parti du Peuple danois (DF), le Parti du Progrès (FrP) en Norvège, le FPÖ autrichien, l'UDC/SVP en Suisse, le Vlaams Belang (VB) flamand ou la Lega Nord (LN) italienne. Plus récemment, des mouvements assimilables à la droite radicale populiste ont émergé dans des

---

1 Cf. Duverger, Maurice (1951) *Les partis politiques*. Paris: Armand Colin.

2 Cf. Rae, Douglas (1967) *The political consequences of electoral laws*. New Haven: Yale University Press, pp.47-64.

3 Cf. Lijphart, Arend (1990) The Political Consequences of Electoral Laws, 1945-85, *The American Political Science Review*, 84(2): 481-496.

4 Cf. Kitschelt, Herbert, in collaboration with Anthony J. McGann (1995) *Radical Right in Western Europe. A Comparative Analysis*. Ann Arbor, MI: University of Michigan Press, p.19; Mudde, Cas (2007) *Populist Radical Right Parties in Europe*, Cambridge: Cambridge University Press, p.41.

nations jusque-là relativement épargnées par le phénomène populiste : ainsi les Démocrates Suédois (SD), les Finnois (PS) de Timo Soini en Finlande, le PVV de Geert Wilders aux Pays-Bas, l'UKIP britannique ou l'AfD allemande, dont les évolutions témoignent d'une émulation des stratégies xénophobes anti-establishment de la droite radicale populiste. En Europe de l'Est et centrale, le phénomène se matérialise principalement dans des mouvements tels que le Jobbik hongrois, le Congrès de la Nouvelle Droite (KNP) en Pologne, le Parti de la Grande Roumanie (PRM), ATAKA en Bulgarie, le parti Ordre et Justice (TT) Lituanien ainsi que les deux petits Partis nationaux slovaque et slovène (SNS). A l'occasion des élections européennes de mai 2014, pas moins de 25 partis de ce type étaient présents, dans 20 états membres de l'Union, avec des succès variables qui témoignent encore d'importantes différences dans le potentiel de mobilisation de ces mouvements, y compris au plan national (Cf. Tableau 1) [5].

Tableau 1. Droites radicales populistes en Europe : état des forces en présence

Pays	Parti	% Européennes 2014	% élection parlementaire[(1)]	Date[(2)]
Allemagne	NPD	1,0	0,2	Sept. 2013
	Republikaner	0,4	0,2	Sept. 2013
	AfD	7,1	4,7	Sept. 2013
Autriche	FPÖ	19,7	20,5	Sept. 2013
	BZÖ	0,5	3,5	Sept. 2013
Belgique	Vlaams Belang (VB)	4,1	3,7	Mai 2014
Bulgarie	ATAKA	3,0	4,5	Oct. 2014
Danemark	DF	26,6	21,1	Juin 2015
Espagne	FE-JONS	0,1	0,01	Nov. 2011
	DN	0,1	0,01	Nov. 2011
Finlande	Les Finnois (PS)	12,9	17,7	Avril 2015
France	FN	25,0	13,6	Juin 2012
Grèce	Aube Dorée (XA)	9,4	7,0	Jan. 2015
	La.O.S.	2,7	2,9	Jan. 2015
Hongrie	Jobbik	14,7	20,5	Avril 2014
Italie	Lega Nord	6,2	4,1	Fév. 2013
	Fratelli-AN	3,7	2,0	Fév. 2013
Lituanie	Ordre et Justice (TT)	14,3	7,3	Oct. 2012
Norvège	FrP	N/A	16,3	Sept. 2013
Pays-Bas	PVV	13,3	10,1	Sept. 2012
Pologne	KNP	7,2	1,1	Oct. 2011
Portugal	PNR	0,5	0,3	Juin 2011
Roumanie	PRM	2,7	1,5	Déc. 2012
Royaume-Uni	UKIP	26,8	12,6	Mai 2015
	BNP	1,1	1,7	Mai 2015
Slovaquie	SNS	3,6	4,6	Mars 2012
Slovénie	SNS	4,0	2,2	Juil. 2014
Suède	Démocrates Suédois (Sd)	9,7	12,9	Sept. 2014
Suisse	UDC/SVP	N/A	26,6	Oct. 2011

[(1)] % des voix lors de la dernière élection parlementaire nationale ; [(2)] date de la dernière élection parlementaire nationale.

[5] Cf. Ivaldi, Gilles (2014), « Réflexions sur la poussée des droites radicales populistes européennes », *Revue Politique et Parlementaire*, n°1071-1072, avril-septembre, pp.125-140.

En tout état de cause, ce potentiel de mobilisation dépend assez peu de l'architecture institutionnelle des nations concernées. Un rapide panorama de la situation actuelle des droites radicales européennes à partir du tableau 1 le confirme : ces partis prospèrent tout aussi bien électoralement aujourd'hui dans des systèmes proportionnels tels que l'Autriche, les Pays-Bas ou la Norvège, que dans des pays régis par le fait majoritaire –on songe naturellement ici au cas français, mais également britannique au regard du succès notable remporté récemment par l'UKIP à l'occasion des élections législatives de mai 2015 avec 12,6% des voix. Dès le milieu des années 1990, Kitschelt a suggéré, pour l'Europe occidentale, qu'il n'existe qu'une faible corrélation entre le type de système électoral et l'ampleur du vote en faveur des droites radicales [6]. Des analyses statistiques plus systématiques, on songe notamment ici aux travaux de Carter [7], corroborent empiriquement ces premières observations, montrant qu'il n'y a pas d'effet significatif et/ou univoque du mode de scrutin sur les fortunes électorales des partis d'extrême-droite. Une conclusion à laquelle arrive également Norris, qui souligne l'incapacité des systèmes majoritaires à endiguer véritablement le vote de droite radicale [8].

L'histoire électorale française illustre également l'absence d'impact avéré du mode de scrutin. Souvenons-nous qu'en 1988, le retour à la règle majoritaire pour les législatives n'avait au final eu aucun effet significatif sur le vote en faveur du FN. Le parti lepéniste avait alors réuni 9,7 % des suffrages, proches des 9,6 % obtenus deux ans auparavant dans le scrutin proportionnel départemental de liste introduit par le gouvernement socialiste pour les législatives de mars 1986. A l'inverse, le différentiel qui continue d'exister entre les scores présidentiels et législatifs du FN suggère qu'à l'intérieur d'une même famille de scrutins –majoritaire en l'occurrence– peuvent coexister des effets de rééquilibrage spécifiques, en particulier le passage au quinquennat et l'inversion du calendrier électoral depuis 2002. Enfin, l'homogénéisation récente du poids électoral du FN dans des scrutins aussi divers que les élections européennes, départementales –et probablement régionales en décembre prochain–, administrés par des formules électorales différentes, témoigne de la difficulté d'identifier un effet particulier, qui pourrait être imputable au seul mode de scrutin.

Sous l'angle comparatif, cette difficulté tient pour partie à l'asymétrie forte qui caractérise la distribution des divers régimes électoraux en Europe. Au sein de l'Espace économique européen (EEE), la représentation proportionnelle, sous ses deux principales variantes –scrutin de liste ou vote unique transférable– demeure très largement prédominante : elle concerne plus de 80 % des système politiques nationaux, la quasi-totalité si l'on y ajoute les formules mixtes utilisées en Allemagne, en Hongrie ou en Roumanie notamment (Cf. tableau 2) [9]. Seuls la France et le Royaume-Uni présentent des modèles strictement majoritaires, scrutin uninominal à deux tours pour la première, FPTP (scrutin uninominal à un tour) pour le second.

---

6 Cf. Kitschelt, Herbert, in collaboration with Anthony J. McGann (1995) *Radical Right in Western Europe. A Comparative Analysis*. Ann Arbor, MI: University of Michigan Press, p.58-59.

7 Cf. Carter, Elisabeth (2002) "Proportional Representation and the Fortunes of Right-Wing Extremist Parties." *West European Politics* 25: 125-146.

8 Cf. Norris, Pippa (2005) *Radical Right. Voters and Parties in the Regulated Market*. Cambridge, New York: Cambridge University Press.

9 La suprématie de la proportionnelle en Europe tranche avec la situation sur les continents africains ou américains, notamment, où les systèmes majoritaires restent prédominants (Cf. le rapport IDEA http://www.eods.eu/library/IDEA.Electoral%20Systems%20Design%20EN.pdf).

Tableau 2. Distribution des modes de scrutins au sein de l'Espace économique européen (EEE)

Mode de scrutin	Famille	Nombre de pays	Notes
Proportionnelle plurinominale	RP	23	
Vote unique transférable	RP	2	Irlande, Malte
Combiné (parallèle)	Mixte	1	Lituanie
Représentation proportionnelle mixte	Mixte	3	Allemagne, Hongrie et Roumanie
Majoritaire uninominal à deux tours	Maj.	1	France
First-past-the-post (FPTP)	Maj.	1	Royaume-Uni

Source des données : *IDEA Electoral System Design Database* - http://www.idea.int/esd/search.cfm

Un second ordre d'explication tient à la nature même du vote en faveur des droites radicales. Leur populisme anti-élites et anti-establishment favorise indéniablement le vote protestataire, en mobilisant le ressentiment à l'encontre des partis traditionnels. Ces électeurs expriment alors la volonté de sanctionner ou d'adresser un message aux partis de gouvernement, pour peser sur les orientations de politiques publiques, notamment sur des questions telles que l'immigration ou l'intégration européenne. Ce vote essentiellement « expressif » n'a pas pour principale finalité la représentation parlementaire et peut, de ce fait, s'accommoder de systèmes majoritaires qui leur sont structurellement défavorables. L'importante littérature scientifique consacrée au phénomène populiste atteste par ailleurs de la complexité des facteurs socio-économiques, culturels et politiques qui contribuent à la compréhension du succès de ces partis, et de l'importance en particulier de leur offre nationaliste, xénophobe et autoritaire [10]. Ainsi que le suggère le modèle multidimensionnel d'analyse proposé par Arzheimer et Carter [11], le système électoral constitue au mieux un paramètre parmi d'autres du succès électoral de la droite radicale populiste en Europe, en aucun cas un facteur déterminant.

Il faut en outre tenir compte de la complexification des systèmes politiques et de la multiplication des circuits électoraux. Les démocraties contemporaines sont caractérisées par la coexistence d'une pluralité d'arènes de compétition électorale, au plan national, régional, local ou européen. Cette réalité s'observe à l'évidence dans des systèmes fédéraux tels que l'Allemagne ou l'Autriche, ou largement décentralisés tels que le Royaume-Uni, l'Espagne ou l'Italie, mais aussi au sein d'états où, à l'instar de la France, demeure une forte tradition jacobine. Ajoutons la spécificité des régimes semi-présidentiels, à l'image du Portugal ou de la Roumanie, dans lesquels l'élection du chef de l'Etat s'opère sur une logique majoritaire qui produit une dissonance avec les systèmes proportionnels utilisés pour les élections parlementaires. Enfin, depuis 1979, le modèle de gouvernance multi-niveaux corrélatif du processus d'intégration européenne est venu rajouter un étage à ces édifices déjà complexes, imposant un principe commun de représentation proportionnelle, notamment dans des nations dominées par la règle majoritaire telles le Royaume-Uni ou la France.

Pour le cas français, Parodi a bien décrit dans les années 1990 le processus de « proportionnalisation » de la vie politique nationale du fait du développement d'élections intermédiaires régionales, européennes ou municipales au scrutin proportionnel, et l'effet de propagation des logiques proportionnalistes dans le champ de la compétition majoritaire. Pour Parodi, « l'accordéon électoral » fait alterner contrainte majoritaire et ouverture proportionnaliste :

[10] Cf. Rydgren, Jens (2005) "Is the Extreme Right-Wing Populism Contagious? Explaining the Emergence of a New Party Family". *European Journal of Political Research*, 44(3): 413-437.

[11] Cf. Arzheimer, Kai and Elisabeth Carter (2006) "Political Opportunity Structures and Right-Wing Extremist Party Success." *European Journal of Political Research* 45: 419-443.

« à partir de 1979 et plus encore de 1986, note-t-il, apparaît un nouveau temps institutionnel, qui voit alterner des périodes de contraintes bipolaires à l'apparition des élections décisives, présidentielles ou législatives et des périodes d'ouverture maximale à l'approche des élections européennes ou régionales » [12].

Parce qu'elles répondent largement au type d'élections de « second-ordre » popularisé par Reif et Schmitt [13], c'est-à-dire des scrutins sans enjeu national, faiblement mobilisateurs et propices au vote en faveur d'acteurs périphériques, ces élections intermédiaires offrent une structure d'opportunité particulièrement favorable aux nouveaux entrants, y compris dans des systèmes proportionnels. Nombre de formations de droite radicale populiste ont à cet égard su tirer bénéfice de la possibilité qui leur était offerte d'intégrer la compétition électorale à l'occasion de scrutins de cette nature. En Allemagne, les formations de droite radicale eurosceptique ont depuis de nombreuses années été en mesure de s'approprier l'arène européenne pour tenter d'installer leur influence au sein du Bundestag. L'émergence des Republikaner de Franz Schönhuber s'était par exemple opérée aux élections européennes de juin 1989 ; plus récemment, l'AfD de Bernd Lucke a fait sa première percée nationale significative aux européennes de mai 2014 après son échec aux législatives de 2013. De la même façon, le Jobbik, pratiquement inexistant en 2006 (2,2% des voix), a fait irruption sur le devant de la scène politique hongroise à l'occasion des européennes de 2009 avec 14,8 % des suffrages, avant de consolider son assise nationale aux élections législatives de 2010 (16,7 %) et 2014 (20,5 %) [14].

L'impact de la « contagion » proportionnaliste *stricto sensu* est naturellement plus visible dans les systèmes majoritaires français ou britannique. On sait en France le rôle primordial qu'ont joué les élections européennes de 1984 dans le surgissement du Front national en politique, en offrant au mouvement lepéniste une tribune et une visibilité nationales après ses premiers succès locaux à Dreux en 1983. Au Royaume-Uni, les scrutins européens ont permis dès 1999 à l'UKIP d'assoir sa présence et sa légitimité dans le jeu partisan britannique malgré des résultats quasi-inexistants aux élections générales avec moins de 5 % des suffrages (Cf. tableau 3) [15]. Les élections européennes ont fourni au parti de Nigel Farage une arène plus accessible dans un système politique par ailleurs fortement verrouillé par sa dominante majoritaire, un accès direct aux médias nationaux et elles ont permis en outre la publicisation à grande échelle de sa plateforme eurosceptique. L'effet de *spill over* a opéré en 2015 avec, pour la première fois, un score dépassant les 12 % des voix aux élections générales de mai dernier.

12 Cf. Parodi, Jean-Luc (1997) « Proportionnalisation périodique, cohabitation, atomisation partisane : un triple défi pour le régime semi-présidentiel de la Cinquième République » *Revue française de science politique* 47(3) : 292-312. Citation page 297.

13 Reif, Karlheinz and Hermann Schmitt (1980) "Nine second-order national elections – a conceptual framework for the analysis of European election results" *European Journal of Political Research*, 8(1): 3-44.

14 On pourrait citer encore l'exemple des Finnois de Timo Soini dont l'émergence a lieu aux élections européennes de 2009 ou des Démocrates Suédois de Jimmie Åkesson, qui obtiennent leurs premiers succès électoraux lors des élections municipales de 2006, avec des performances locales particulièrement remarquées à Malmö notamment.

15 Cf. Ford, Robert et Goodwin, Matthew (2014). *Revolt on the Right: Explaining Support for the Radical Right in Britain*. London and New York: Routledge

Tableau 3. Structures d'opportunités proportionnelles dans un système majoritaire : l'exemple de l'UKIP au Royaume-Uni

Année	Législatives	Européennes
1997	0,3	
1999		6,7
2001	1,5	
2004		16,1
2005	2,2	
2009		16,6
2010	3,1	
2014		27,5
2015	12,6	

A envisager ainsi les interactions complexes des contraintes institutionnelles et des stratégies d'acteurs politiques –partis et électeurs–, il convient sans doute d'évoquer pour terminer un dernier effet indirect du régime électoral. Le scrutin proportionnel demeure en effet très largement consubstantiel du modèle de démocraties « consociationnelles » théorisé par Lijphart dans son travail fondateur de 1968 [16]. A partir du cas néerlandais, Lijphart y insiste tout particulièrement sur l'importance du rôle des élites partisanes. Dans les sociétés politiquement fragmentées et socialement segmentées, les mécanismes de recherche de consensus mis en œuvre par les partis visent à assurer l'équilibre du système politique au détriment de la lutte idéologique entre divers « camps » sociaux et politiques antagonistes. Cette nécessité de compromis débouche notamment sur des modèles de grandes coalitions ou de gouvernements multi-partis, au sein desquels des partis opposés idéologiquement et électoralement coopèrent au final afin de garantir la stabilité politique.

Ce modèle de démocratie de « consensus », qui domine la culture politique de systèmes proportionnels tels que l'Autriche, la Belgique, la Suisse, les Pays-Bas ou la Finlande, a pour effets majeurs la convergence idéologique des grands partis de gouvernement de gauche et de droite, et l'affaiblissement du principe d'opposition. Kitschelt identifie ce mouvement centripète – déplacement vers le centre– des élites partisanes traditionnelles comme un facteur déterminant de l'émergence et du développement de la droite radicale : à ses yeux, cette convergence des grands acteurs de gouvernement libère un espace politique pour ces formations [17]. La démocratie de consensus, parce qu'elle repose sur la négociation et la coopération inter-partis, nourrit en outre la rhétorique anti-establishment des droites radicales populistes et leur travail de délégitimation des élites partisanes traditionnelles [18]. L'analyse empirique conduite par Arzheimer et Carter montre que la présence, notamment, d'une grande coalition augmente de manière significative les chances de succès des formations de droite radicale [19].

16 Cf Lijphart (Arend), 1968, « Typologies of Democratic Systems », *Comparative Political Studies*, Vol. 1, n°1, April, p.3-44.

17 Cf. Kitschelt, Herbert, in collaboration with Anthony J. McGann (1995) *Radical Right in Western Europe. A Comparative Analysis*. Ann Arbor, MI: University of Michigan Press, p.17.

18 Cf. Ivaldi, Gilles (1999) « L'extrême-droite ou la crise des systèmes de partis », *Revue Internationale de Politique Comparée*, Vol. 6, n°1, pp.201-246.

19 Cf. Arzheimer, Kai and Elisabeth Carter (2006) "Political Opportunity Structures and Right-Wing Extremist Party Success." *European Journal of Political Research* 45: 419-443. Voir page 434.

2. Modèles institutionnels et intégration systémique des acteurs de droite radicale populiste

Les processus de légitimation et de crédibilisation, évoqués plus haut, sont essentiels à la compréhension du phénomène de droite radicale populiste et des opportunités offertes à ce type d'acteurs de quitter les marges du système partisan. Au-delà des votes, l'impact du mode de scrutin –dans ses diverses composantes– doit d'abord se penser en termes de représentation des partis populistes et de leur possibilités d'accéder à l'arène parlementaire. Ces dernières conditionnent le potentiel de coalition de ces mouvements, les stratégie compétitives qu'ils mettent en œuvre et, *in fine*, leur aptitude à s'imposer comme acteurs légitimes et crédibles au sein des systèmes politiques dans lesquels ils opèrent. Sans oublier, naturellement, les ressources auxquelles ces formations peuvent avoir accès lorsqu'elles parviennent à intégrer les exécutifs locaux, régionaux ou nationaux.

Le scrutin majoritaire agit principalement sur la capacité des partis de droite radicale populiste à obtenir une représentation parlementaire, limitant leur opportunité d'accès à l'arène gouvernementale et réduisant d'autant leur légitimité au sein du système politique. Les démocraties majoritaires demeurent marquées par un fort degré de disproportionnalité –c'est-à-dire la distorsion entre la distribution des votes et celle des sièges– au niveau parlementaire. Le produit de la « fabrique » majoritaire est particulièrement visible pour des partis tels que l'UKIP ou le FN : en mai 2015, le mouvement de Nigel Farage a obtenu 12,6 % des suffrages et 1 siège de député, soit 0,2 % de la représentation nationale ; en France, le Front national a totalisé 13,6 % des voix lors des législatives de 2012 et remporté 2 sièges uniquement, soit 0,3 %.

Dans les deux cas, les leaders populistes ont eu beau jeu de réclamer l'instauration d'une représentation proportionnelle qui viendrait accroître de manière significative leur poids parlementaire. Dès 1981, le programme de « salut public » du FN français appelait à une « réforme de la Constitution pour établir un véritable régime présidentiel équilibré par une assemblée élue à la proportionnelle ». En 2012, le programme du Rassemblement Bleu Marine reprend encore le principe d'application du « mode de scrutin proportionnel (…) à toutes les élections, nationales ou locales, directes ou indirectes ». Au Royaume-Uni, le parti de Nigel Farage a fait de la proportionnelle un de ses chevaux de bataille, formant d'ailleurs une alliance pour le moins inattendue en la matière avec les écologistes du Green Party [20]. Dans son manifeste de 2015, l'UKIP demande ainsi la mise en place « d'un système électoral proportionnel qui permette la constitution d'un parlement véritablement représentatif du vote ».

Dans les régimes proportionnels, la magnitude du district électoral –c'est-à-dire le nombre de sièges à distribuer par circonscription– agit également sur la représentation des partis périphériques. Plus faible le nombre de sièges, plus forte la contrainte électorale imposée à ces partis et plus cette dernière se rapproche au final de la logique du système majoritaire uninominal. S'agissant en particulier des mouvements d'extrême-droite, Golder insiste sur l'importance de la variable d'amplitude de circonscription, soulignant que ces partis tirent potentiellement bénéfice de circonscriptions de large magnitude [21]. L'impact de la taille de circonscription renvoie plus généralement à la distribution spatiale du soutien aux acteurs partisans. Les systèmes dans lesquels la magnitude de district est importante –à l'image par exemple du régime proportionnel national de liste aux Pays-Bas– libèrent les partis des impératifs de concentration géographique de leurs votes dans un certain nombre de circonscriptions électorales. Ces effets de polarisation régionale, à l'œuvre notamment dans les démocraties majoritaires, sont connus –on songe ici naturellement au

[20] Cf. http://www.theguardian.com/politics/2015/may/18/green-party-ukip-electoral-reform-first-past-post-elections.

[21] Cf. Golder, Matt (2003) "Explaining Variation in the Success of Extreme Right Parties in Western Europe." *Comparative Political Studies* 36: 432-466.

modèle classique de *safe seat* dans le système britannique où la concentration géographique des voix demeure un facteur déterminant de succès sous le régime de FPTP [22].

Ajoutons enfin les effets de seuil à l'œuvre tout aussi bien dans les régimes proportionnels que dans certains systèmes majoritaires. L'existence d'un quorum minimum de voix, autour de 5 % des suffrages exprimés dans la plupart des cas, peut constituer un frein à l'accès à la représentation pour des formations politiques émergentes. Le seuil demeure très faible dans des pays tels que le Danemark (2 %) ou les Pays-Bas (0,67 %) mais il peut dans certains cas jouer comme facteur d'empêchement. Citons ici le cas de la suède où le quorum minimum de 4 % des suffrages nationaux a privé les Démocrates Suédois de présence au Riksdag en 2006. Lors des législatives de 2012, le Parti national slovaque (SNS) a échoué également pour quelques milliers de voix aux portes du parlement avec 4,6 % des suffrages, juste en-dessous du seuil légal de 5 %.Regardons également du côté de l'Allemagne où l'AfD a raté de peu son entrée au Bundestag en septembre 2013 avec près de deux millions de voix et 4,7 % des suffrages, score très légèrement inférieur aux 5 % requis. A l'inverse, l'effet de seuil a été particulièrement visible à l'occasion des élections européennes de 2014 où l'absence de quorum a permis l'entrée hautement symbolique au Parlement européen d'un élu néo-nazi du NPD, Udo Voigt, ayant recueilli 1 % des voix. En France, la présence du seuil de 12,5 % des inscrits pour la qualification au second tour des législatives représente de la même façon un obstacle difficilement franchissable pour nombre de formations périphériques. La hausse continue de l'abstention depuis le milieu des années 1990 a de surcroît produit une élévation mécanique de ce seuil avec pour conséquence de limiter considérablement l'accès de ces partis, et du Front national en particulier, au tour décisif [23].

L'indice classique de disproportionnalité proposé par Michael Gallagher permet une évaluation comparative de l'amplitude des distorsions générées par les divers modes de scrutins et leurs composants [24] : dans les démocraties proportionnelles « intégrales » tels que le Danemark ou les Pays-Bas, par exemple, les valeurs de l'indice demeurent très faibles, proches de zéro en moyenne sur les cinq dernières élections législatives (Cf. Tableau 4). En regard, la disproportionnalité est très forte dans les systèmes majoritaires français et britannique (19,2 en France ; 16,2 au Royaume-Uni). Les données comparatives confirment enfin la tendance des systèmes mixtes à produire des niveaux de distorsion plus élevés que les scrutins proportionnels, à l'image notamment de la Hongrie ou, dans une moindre mesure, de l'Allemagne.

---

[22] Au Royaume-Uni, le scrutin majoritaire uninominal à un tour donne un avantage net aux partis dont les forces se concentrent dans certaines zones géographiques au détriment de mouvements dont le soutien est plus diffus sur l'ensemble du pays. Cette distribution différentielle s'illustre par la présence de *safe seats*, c'est-à-dire un ensemble de sièges dont le résultat est pratiquement connu d'avance du fait de la force d'implantation locale d'un parti en particulier. En 2015, le nombre de *safe seats* était évalué à 368, soit plus de la moitié (56 %) des 650 sièges de Westminster, représentant plus de 26 millions d'électeurs. Au total, 340 (92 %) de ces sièges étaient détenus par un des deux grands partis, conservateur ou travailliste (Cf. Cf. http://www.electoral-reform.org.uk/sites/default/files/2015%20General%20Election%20Report%20web.pdf).

[23] En 1993 et 1997, le FN était présent dans 100 et 132 circonscriptions au second tour, avec respectivement 12,5 et 14,9 % des suffrages. En 2012, le parti de Marine Le Pen a réuni 13,6 % des voix au premier tour mais n'aura été en mesure de se qualifier que dans 59 circonscriptions.

[24] L'indice des moindres carrés (*least squares index*, LSq) calcule la distorsion globale entre la distribution des votes et la distribution des sièges lors d'une élection, pour l'ensemble des partis en lice. Il offre ainsi l'avantage de présenter une mesure synthétique et comparable de l'équité des ratios votes /sièges dans divers systèmes politiques. En théorie, l'indice varie de 0 à 100, mais les systèmes les plus disproportionnels produisent généralement des valeurs autour de 20-25 (Cf. Gallagher, Michael (1991) 'Proportionality, disproportionality and electoral systems', *Electoral Studies*, 10(1): pp. 33–51).

Tableau 4. Indices de disproportionnalité en Europe

Scrutins proportionnels				Scrutins majoritaires				Scrutins mixtes			
Pays-Bas		Danemark		France		Royaume-Uni		Allemagne		Hongrie	
2002	0,9	1998	0,4	1993	25,3	1997	16,5	1998	3,2	1998	10,9
2003	1,1	2001	1,6	1997	17,7	2001	17,8	2002	4,6	2002	8,2
2006	1,0	2005	1,8	2002	22,0	2005	16,7	2005	2,2	2006	5,1
2010	0,8	2007	0,7	2007	13,6	2010	15,1	2009	3,4	2010	11,7
2012	1,0	2011	0,7	2012	17,7	2015	15,0	2013	7,8	2014	17,8
Moy.	**1,0**		**1,0**		**19,2**		**16,2**		**4,2**		**10,7**

Moyenne des 5 dernières élections législatives.
Source: Gallagher, Michael, 2015. *Election indices dataset*,
http://www.tcd.ie/Political_Science/staff/michael_gallagher/ElSystems/index.php

Le degré de disproportionnalité affecte directement le potentiel de coalition des partis périphériques et, de ce fait, leur statut au sein du système. Dans le cas français, la réforme en 2004 du mode de scrutin utilisé pour les élections régionales atteste de cet effet et de l'importance de considérer également les stratégies d'ingénierie électorale mises en œuvres par les partis traditionnels. Entre 1998 et 2004, le FN a maintenu peu ou prou son niveau électoral aux régionales (15,1 et 14,7 % des suffrages), mais a vu en revanche son nombre de conseillers élus chuter de manière significative, de 275 en 1998 à 156 en 2004, réduisant d'autant son pouvoir de nuisance au sein des coalitions régionales. Plus récemment, l'exemple de la réforme du mode de scrutin pour les élections législatives hongroises a montré comment l'adoption d'un scrutin mixte « à l'allemande » a en fait permis au Fidesz du premier ministre sortant, Viktor Orban, de s'assurer une majorité en dépit de résultats électoraux à la baisse, limitant par ailleurs le poids du Jobbik [25].

En France ou au Royaume-Uni, un simple exercice de simulation proportionnelle des résultats des scrutins majoritaires donne la mesure de l'effet de la formule électorale sur ce que Sartori définit comme le degré de « pertinence » (*relevance*) des acteurs partisans. En France, la distribution théorique des sièges législatifs obtenus par les divers partis depuis la fin des années 1980, dans l'hypothèse d'un régime proportionnel identique à celui qui fut brièvement institué en 1986 [26], montre que le FN aurait eu selon toute vraisemblance un rôle pivot dans la formation d'une majorité parlementaire en 1988 et 1997 avec respectivement 33 et 77 sièges (Cf. Tableau 5). En 2012, le parti de Marine Le Pen aurait obtenu 76 sièges, ouvrant la perspective d'une coalition avec l'UMP et d'une nouvelle période de cohabitation. Sous un régime proportionnel, le mouvement lepéniste aurait par ailleurs assuré sa présence continue à l'Assemblée nationale depuis 1986, disposant alors de ressources politiques, financières ou d'incitations de carrières de nature à altérer de manière significative son statut de « paria » et sa légitimité au sein du système partisan.

[25] En 2010, le Jobbik avait réuni 16,7 % des suffrages et 47 sièges sur 386, soit 12,2 %. En 2014, le parti de Gábor Vona a progressé en voix, totalisant 20,5 % des bulletins exprimés mais a reculé en revanche en sièges, n'obtenant que 23 des 199 nouveaux mandats de députés, soit 11,6 %. A l'inverse, le Fidesz d'Orban perd plus de 8 points en voix entre 2010 et 2014 (de 52,7 à 44,5 % des suffrages) mais maintient sa majorité absolue en sièges (de 68,1 à 66,8 %) aux deux scrutins. Cf. l'analyse de Cas Mudde : http://www.washingtonpost.com/blogs/monkey-cage/wp/2014/04/14/the-2014-hungarian-parliamentary-elections-or-how-to-craft-a-constitutional-majority/

[26] Il s'agit naturellement ici d'un exercice essentiellement formel, raisonnant « toutes choses égales par ailleurs », qui ne peut tenir compte des effets psychologiques, stratégiques et politiques que le maintien du scrutin proportionnel de 1986 aurait pu avoir à la fois sur les partis et les électeurs (voir à ce titre la simulation de même type proposée dans : Bon, Frédéric (1978) *Les élections en France: Histoire et sociologie*. Paris : Le Seuil, pp.119-129).

Tableau 5. Simulations de scrutins proportionnels[(1)] pour les élections législatives françaises depuis 1986[(2)]

Elections	1986[(2)]		1988		1993		1997	
	Votes	Sièges	Votes	Sièges	Votes	Sièges	Votes	Sièges
Extr. Gauche	1,5	0	0,3	0	1,7	0	2,6	0
PC	9,7	32	11,1	39	9,1	30	9,8	36
Verts	1,24	0	0,1	0	7,9	21	3,1	0
PS+Div. Gauche	32,8	211	37,5	225	20,1	120	31,1	219
RPR/UDF+Divers	44,7	277	40,6	258	44,0	328	32,3	223
FN	9,9	35	9,7	33	12,7	56	15,2	77
Total		555		555		555		555
Majorité théo.		278		278		278		278

Elections	2002[(3)]		2007[(4)]		2012[(5)]	
	Votes	Sièges	Votes	Sièges	Votes	Sièges
Extr. Gauche	2,8	0	3,4	0	0,9	0
PC	4,8	11	4,3	9	7,1	20
Verts	5,7	15	3,2	3	5,5	12
PS+Div. Gauche	26,7	187	27,7	178	34,1	231
UMP+Divers	43,4	290	45,9	334	34,7	216
FN	11,3	52	4,7	6	14,2	76
Total		555		555		555
Majorité théo.		278		*278*		*278*

Note: France métropolitaine, élections législatives, 1er tour ('divers' exclus des calculs) ;
[(1)] Simulations RP (règle de la plus forte moyenne, seuil de 5 %) ;
[(2)] 1986: résultats non simulés, scrutin proportionnel départemental de listes ;
[(3)] 2002: Gauche=PS (184 sièges) + Divers Gauche (3 sièges) ; Droite=UMP (267 sièges) + UDF (14 sièges) + MPF /RPF (1 siège) + Divers Droite (8 sièges) ; FN uniquement (le MNR n'aurait recueilli aucun siège).
[(4)] 2007: Gauche=PS (174 sièges) + Divers Gauche (4 sièges); Droite=UMP (317 sièges) + Divers Droite (17 sièges); l'UDF/Modem aurait totalisé 25 sièges.
[(5)] 2012: PC=FG (20 sièges); Gauche=PS (222 sièges) + RDG (6 sièges) + Divers Gauche (3 sièges); Droite=UMP (202 sièges) + Alliance (1 siège) + PRV (2 sièges) + NCE (4 sièges) + Divers Droite (5 sièges); le Modem aurait gagné 1 siège ; base départementale ne tenant pas compte du redécoupage afin de permettre la comparaison.

Un même raisonnement peut s'appliquer au cas britannique : les résultats des élections générales de mai 2015 ont ravivé les débats autour de l'équité du système majoritaire et de la représentation nationale manufacturée par le scrutin *first-past-the-post*. Les calculs effectués par le think-tank *Electoral Reform Society* mettent en lumière ces disparités : l'unique député de l'UKIP, Douglas Carswell, représente à lui seul plus de 3,8 millions d'électeurs, tandis que le ratio est d'à peine 1 élu pour 34 000 électeurs dans le cas du parti conservateur de David Cameron. Sur la base du scrutin proportionnel de liste régionalisé utilisé pour les élections européennes, l'UKIP aurait totalisé 80 sièges en 2015, avec l'impact qu'on peut imaginer sur la polarisation des débats à Westminster, s'agissant notamment des questions européennes et migratoires [27].

Notons enfin qu'un dommage collatéral de la disproportionnalité des systèmes majoritaires français et britannique concerne également les ressources financières mises à disposition du FN ou de l'UKIP dans le cadre des législations nationales de financement public des partis politiques. En 2015, la formation de Nigel Farage pourra disposer de £670 000 (871 000 euros) sur la base des voix recueillies en mai dernier. Avec 80 députés élus à Westminster, la part supplémentaire de *Short Money* (fonds publics) allouée à l'UKIP aurait atteint £1,3 millions (1,7 millions d'euros). En France, le FN a reçu en 2013 une dotation publique de 5,5 millions d'euros, dont une très faible partie correspondant à la seconde fraction distribuée au prorata du nombre d'élus (2 députés) ; le scénario

[27] Cf. http://www.electoral-reform.org.uk/sites/default/files/2015%20General%20Election%20Report%20web.pdf.

proportionnel évoqué plus haut aurait permis au mouvement lepéniste d'engranger près de 2,8 millions d'euros supplémentaires au titre de ses 76 députés.

Conclusion

L'appréciation des effets du régime électoral sur les performances des droites radicales populistes européennes demeure, on le constate, un exercice délicat, et ce à double titre. Mesurer l'impact du mode de scrutin impose en premier lieu de considérer la formule électorale –proportionnelle, majoritaire, mixte– mais également un ensemble d'autres paramètres tels que l'amplitude du district électoral, l'existence d'un seuil d'accès à la représentation ou la présence de modèles établis de coopération inter-partisane tels qu'identifiables notamment dans les démocraties consociationnelles. Ces dernières illustrent parfaitement la distorsion qui peut s'opérer entre les logiques strictement proportionnalistes des scrutins et leur traduction politique effective en termes d'architecture gouvernementale. En second lieu, il nous faut tenir compte de la réalité dans la plupart des démocraties européennes contemporaines de la multiplicité des circuits électoraux à divers niveaux de compétition, depuis le local jusqu'à l'Europe, passant par le national et le régional, dont les dynamiques s'entrecroisent et interagissent.

En tout état de cause, le mode de scrutin n'a qu'un faible impact sur les fortunes électorales des droites radicales populistes en Europe. Le soutien à ces partis se développe dans tous les types de régimes électoraux, à des niveaux comparables. Le système majoritaire, en dépit de sa fabrique essentiellement disproportionnaliste, ne représente pas un obstacle totalement insurmontable pour ces formations ; la proportionnelle ne constitue pas quant à elle un facteur nécessairement « aggravant » du vote populiste. Au final, le ressentiment et la radicalité politiques mobilisés par ces partis s'accommodent de formules électorales diverses et leurs supporters peuvent trouver à s'exprimer partout où l'opportunité leur en est donnée. Là encore, le constat peut être établi au regard des performances des populistes du FN en France ou de l'UKIP en Grande-Bretagne dans des scrutins régis par des règles électorales variables, scrutin majoritaire pour les législatives ou représentation proportionnelle pour les européennes.

Les principaux effets du mode de scrutin tiennent clairement au processus de traduction des votes en sièges. En cela, ils posent avant toute chose la question de la représentation et doivent, à ce titre, être essentiellement appréhendés en termes de statut des acteurs radicaux, de leur « démarcation » ou, au contraire, de leur « inclusion » au sein du système politique. L'accès à la représentation parlementaire demeure un élément fondamental d'acquisition de légitimité par des partis qui, pour beaucoup, ont émergé à la marge du jeu politique et tentent encore aujourd'hui de surmonter leur déficit de crédibilité, tels le FN français, le Vlaams Belang en Belgique, le Jobbik hongrois ou les Démocrates suédois. Ainsi que l'a récemment suggéré Van Kessel, le succès des *oustiders* populistes dépend pour partie de la crédibilité de ces formations et de leur capacité, notamment, à rompre avec leur profil extrémiste originel [28]. A l'image de Marine Le Pen en France, les leaders populistes européens ont pour nombre d'entre eux saisi l'importance de l'enjeu de réputation et ont fait de la « dédiabolisation » de leurs mouvements respectifs un objectif stratégique majeur.

Pour les partis populistes qui parviennent à dissimuler leur patrimoine radical, le système proportionnel offre sans aucun doute de meilleures opportunités d'accès aux coalitions gouvernementales, dans des configurations où ces partis sont parfois amenés à jouer un rôle pivot dans la constitution des majorités parlementaires. Depuis le milieu des années 1990, des formules de gouvernement inédites incorporant les droites populistes ont pris corps dans une dizaine de pays

[28] Cf. Van Kessel, Stijn (2015) *Populist Parties in Europe. Agents of Discontent?* Basingstoke : Palgrave Macmillan.

européens (Cf. Tableau 6). Dans certains cas, tels que le Danemark ou, plus récemment, les Pays-Bas, il s'agit essentiellement d'un soutien extérieur aux coalitions conservatrices libérales en place ; ailleurs, comme en Autriche, en Italie, en Pologne ou désormais en Norvège, les populistes de droite radicale participent directement aux exécutifs nationaux, avec parfois des postes clés à l'instar du Ministère des affaires étrangères confié au leader des Finnois, Timo Soini, en Finlande depuis mai 2015, voire un rôle politique de premier plan à l'image du leadership gouvernemental de l'UDC/SVP en Suisse depuis 2003.

Tableau 6. Droites radicales populistes au pouvoir en Europe

Pays	Parti	Gouvernement	Composition	Période
Autriche	FPÖ	Schüssel I	ÖVP+FPÖ	2000-2003
	BZÖ	Schüssel II	ÖVP+BZÖ	2003-2006
Danemark	DF	A.F. Rasmussen I	V+KF (DF)[(1)]	2001-2005
	DF	A.F. Rasmussen II	V+KF (DF)[(1)]	2005-2007
	DF	A.F. Rasmussen III	V+KF (DF)[(1)]	2007-2011
	DF	L.L. Rasmussen II	V (DF)[(1)]	2015-
Finlande	PS	Sipilä	KESK+PS+KOK	2015-
Grèce	La.O.S.	Papademos	ND+PASOK+ La.O.S.	2011-2012
Italie	LN	Berlusconi I	FI+AN+LN+CCD+UCD	1994
	LN	Berlusconi II/III	FI+AN+LN	2001-2006
	LN	Berlusconi IV	PdL+LN+MpA	2008-2011
Norvège	FrP	Bondevik	H+KrF+V (FrP)[(1)]	2001-2005
		Solberg	H+FrP	2013-
Pays-Bas	LPF	Balkenende I	CDA+LPF+VVD	2003-2003
	PVV	Rutte I	VVD+CDA (PVV)[(1)]	2010-2012
Pologne	LPR	Marcinkiewicz /	PiS+LPR+Samoobrona	2006-2007
	Samoobrona	Kaczyński		
Slovaquie	SNS	Fico	SMER-SD+ĽS-HZDS+SNS	2006-2010
Suisse	SVP	-	-	2003-2007
	SVP	-	-	2007-2011
	SVP	-	-	2011-

[(1)] Soutien parlementaire sans participation gouvernementale.

Ces situations particulières illustrent pour conclure deux paramètres essentiels des dynamiques politiques et électorales des droites radicales populistes européennes, qui constituent pour l'essentiel des conséquences indirectes ou distales des modes de scrutin. Le premier concerne la fragmentation des systèmes partisans en Europe, c'est-à-dire l'éparpillement des voix sur un nombre plus ou moins grand d'acteurs partisans. La fractionnalisation du système politique rend assurément plus difficile la constitution de majorités parlementaires stables et accroît de ce fait le potentiel de coalition des formations de droite radicale. Les exemples récents danois, norvégien, finlandais ou néerlandais attestent des conséquences de la fragmentation des systèmes de partis sur la formation de coalitions incorporant les droites radicales.

Leur inclusion dépend cependant d'un second paramètre dont il faut rappeler l'importance capitale, à savoir les opportunités d'alliances qui leur sont offertes par les grands partis à vocation gouvernementale. Ainsi que l'a très justement souligné Meguid, les partis *mainstream* demeurent confrontés à des équations stratégiques complexes face au développement électoral de nouveaux

challengers populistes [29]. Si les modes de scrutin contribuent indéniablement à contraindre les choix offerts aux partis traditionnels, c'est à ces derniers qu'il appartient toutefois de définir les réponses politiques et programmatiques appropriées pour tenter d'endiguer le succès des droites radicales populistes.

*
* *

[29] Cf. Meguid, Bonnie (2008) *Competition between Unequals: Strategies and Electoral Fortunes in Western Europe*. Cambridge: Cambridge University Press.